

FONDS
DE DOTATION
QUARTUS
POUR L'ARCHITECTURE

CITÉ DE
L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE

apur

AREP
GROUPE

MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
assurances
VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est

Règlement EMBARQUEMENT IMMÉDIAT

Programme de voyages à
destination des jeunes architectes

EMBARQUEMENT IMMÉDIAT – RÈGLEMENT

1. Contexte et objectifs du projet
2. Partenaires
3. Conditions de participation
4. Calendrier
5. Projets attendus
6. Examens des projets et procédure de sélection
7. Dispositions relatives aux financements
 - Montant de l'allocation
 - Eligibilité des dépenses
 - Suivi des projets
 - Valorisation et communication
8. Modalités de dépôts

1. Contexte et objectifs du projet

Mené avec Emmanuelle Borne, journaliste et commissaire invitée, Embarquement immédiat est un nouveau programme de voyages permettant à des jeunes architectes de vivre l'expérience formatrice du voyage en partant découvrir d'autres manières de penser la ville et les territoires et questionner, in situ, la condition du territoire européen au regard d'enjeux contemporains et des transitions environnementales, économiques, politiques, culturelles et sociales à l'œuvre en Europe.

Les architectes ont toujours voyagé

Dans les années 1980, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal séjournent à Niamey, au Niger, « une deuxième école d'architecture ». En 1911 déjà, Charles-Édouard Jeanneret avait entrepris son « voyage utile », « à pied, à cheval, en bateau, en auto » à travers les Balkans. On connaît aussi l'influence exercée par le Japon sur l'œuvre de Charlotte Perriand ou encore l'admiration d'Alvar et Aino Aalto pour les paysages italiens. Sans oublier le Polyark bus de Cédric Price et Peter Murray, qui a sillonné la Grande-Bretagne avec des étudiants de l'Architectural Association en 1973.

Les jeunes architectes continuent à faire du voyage le socle d'une pratique émancipée. Et pourtant, aujourd'hui, il semble difficile de vivre l'aventure formatrice et essentielle du voyage. S'inscrivant dans la lignée de l'initiative « L'Envers des villes » qui, à la fin des années 2000, permettait d'aller « vérifier dans le monde que la France n'est qu'un petit reflet de celui-ci », Embarquement immédiat propose un cadre curatorial et financier inédit pour permettre aux jeunes architectes de déployer un projet de voyage sur le continent européen.

Questionner et explorer la condition européenne

Politiques et conditions de la production du logement, infrastructures et grand paysage, étalement urbain et retrait du trait de côte, transformation du patrimoine existant, décarbonation des villes et des mobilités, aménagements en faveur de l'intérêt public, réhabilitations d'habitats indignes au profit de la justice sociale, revitalisations rurales et pratiques vernaculaires, évolutions démographiques et migrations, résilience et adaptation climatique... Les territoires du continent européen sont confrontés à des enjeux architecturaux et urbains a priori similaires mais les pratiques engagées les différencient et les identifient.

En invitant la jeune génération à explorer hors de nos frontières hexagonales, en Europe, certaines problématiques contemporaines majeures, le projet Embarquement immédiat souhaite constituer progressivement, avec les architectes lauréat·es, un nouveau panorama européen des mutations et des réflexions qui aujourd'hui, à l'échelle d'une ville, d'un territoire, d'un pays ou du continent, transforment nos manières de faire.

2. Partenaires

Le projet est initié par le Fonds de dotation Quartus pour l'architecture, en partenariat avec le ministère de la Culture, la Cité de l'architecture et du patrimoine, l'Atelier parisien d'urbanisme, le groupe AREP et la MAF, copiloté avec l'Ensa de Paris-Est pour le réseau des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture françaises.

3. Conditions de participation

L'appel à projet est ouvert aux architectes, architectes-urbanistes et architectes-paysagistes, chercheur·euses ou praticien·nes de moins de 35 ans invités à proposer un projet de voyage articulé autour d'une problématique, une destination et une restitution afin de questionner la condition architecturale, urbaine ou paysagère du continent européen.

Le projet peut être porté par un candidat ou un tandem de candidats. La candidature doit être soumise par une personne physique (pas de candidature d'agence ou d'association).

Candidature individuelle « solo » :

Peuvent répondre à l'appel à projet, les candidats et candidates :

- De 35 ans ou moins au 1er janvier 2026
- Diplômé d'une école nationale supérieure d'architecture (ENSA) française sous tutelle du Ministère de la culture : diplôme d'Etat d'architecte (DEA), postmaster (DSA ou diplôme d'établissement)
- Diplômé après le 1er janvier 2016

Candidature en duo « tandem » :

Peuvent répondre à l'appel à projet en tandem, les binômes comprenant au moins un membre répondant aux conditions de candidature individuelle.

Les tandems doivent être composés d'un ou d'une architecte « mandataire » et d'un ou d'une deuxième architecte ou d'un jeune praticien ou d'une jeune praticienne ou d'un chercheur ou d'une chercheuse œuvrant dans le cadre d'une autre discipline (jeunes paysagistes, urbanistes, écologues, géographes, ou encore artistes, cinéastes, sociologues, etc.).

La condition d'âge s'applique au deuxième membre du tandem mais pas la condition de diplôme.

L'accompagnement financier est attribué à des projets et il est donc identique pour les lauréats et lauréates ayant choisi de voyager en solo ou en duo.

Les pays et territoires éligibles sont les 46 états membres du Conseil de l'Europe :

- UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- États membres Conseil de l'Europe hors UE : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine.

4. Calendrier

2026

- 23 septembre : Lancement du projet et premier Club Embarquement immédiat
- 1er octobre, 12h00 : Ouverture de la plateforme pour candidater en ligne
- 5 novembre, 23h59 : Clôture des candidatures
- 9 – 25 novembre : Analyse des candidatures par le comité de sélection et désignation des projets finalistes

- 8 décembre : Jury avec oral et désignation de 10 lauréat.es
- Semaine du 14 décembre : Annonce publique des lauréat.es

2027

- 1er février – 31 août 2027 : Déroulement des voyages

2028

- Printemps : Exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine

5. Projets attendus

Les candidats et candidates sont entièrement libres dans le choix de leur(s) destination(s) et dans celui du thème et de la problématique à explorer. Il leur est demandé de s'emparer d'un sujet contemporain dont la portée sociétale, culturelle, urbaine et environnementale est particulièrement probante sur le(s) territoire(s) européen(s) choisi(s). L'enjeu pour les lauréats est d'enrichir leurs intuitions ou leurs premières analyses par l'enquête in situ. À la veille des 50 ans de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, une attention particulière sera portée sur la façon dont le sujet et le(s) territoire(s) proposés par les candidats et candidates offrent une lecture de l'architecture mise au service de l'intérêt général.

Le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- Explorer les enjeux architecturaux et urbains
- Se dérouler entre le 1er février et 31 août 2027
- Se dérouler uniquement sur le continent européen
- Prendre la forme d'un voyage d'une durée comprise entre 4 à 6 semaines consécutives. Les voyages peuvent durer plus longtemps mais l'accompagnement financier ne pourra excéder une durée de 6 semaines.
- Privilégier les mobilités douces et les moyens de transports décarbonés. Les voyages en transports décarbonnés seront valorisés. Si l'utilisation d'une voiture est autorisée ponctuellement pendant le voyage, cela doit être en cas de force majeure et ne peut constituer le moyen de déplacement principal du voyage.

6. Examens des projets et procédure de sélection

Le dossier de candidature se composera d'un document illustré (format PDF) de 10 pages maximums comprenant :

- un texte de présentation synthétique du projet exposant la problématique, la pertinence du ou des territoires explorés au regard de la condition européenne.
- un parcours de voyage composé d'une ou plusieurs destinations accessibles en train, en bateau, à pied ou à vélo, l'avion étant exclu.
- un protocole léger d'enquête et de recueil des données privilégiant des outils utilisés quotidiennement plutôt que du matériel sophistiqué (il s'agit de décrire ce protocole et préciser s'il sera mené à l'aide de dessins, croquis, photos, vidéos, enregistrements sonores, textes, etc.) ainsi qu'une présentation des acteurs locaux à rencontrer sur place pour faciliter l'enquête sur le terrain.
- un budget estimatif des coûts du voyage. Budget prévisionnel indiquant les différents postes de dépenses.
- un projet de restitution au retour de leur voyage pour partager la problématique explorée, l'analyse qui en découle, ainsi que l'expérience du voyage. Les candidats et candidates devront préciser la/les forme(s) que prendra ce projet de restitution. Documents graphiques ou cartographiques, textes, vidéos, etc. : les formats choisis seront laissés au libre choix des candidats et candidates qui devront, dans un

premier temps, privilégier une restitution légère et économique.

Pièces administratives

- Pièce d'identité
- Copie du diplôme
- CV
- Pour les projets soumis en équipe : l'identité du membre mandataire du tandem (doit répondre aux conditions de candidature individuelle mentionnées en 3).

Composition du jury

NB : Le jury doit comprendre au moins une représentation du réseau des ENSA par un représentant de l'ENSA Paris-Est

Experts et composition à minima

- 1 représentant par partenaire
- 1 collègue d'experts

Reconnus pour leur indépendance et leur compétence

Critères d'examens

- Pertinence de la problématique et des enjeux sociétaux et environnementaux adressés par le projet
- Cohérence du projet au regard de la/des destination(s) choisie(s) et du parcours
- Cohérence entre le projet, le calendrier et le budget
- Pertinence du protocole de recueil des données pendant le voyage
- Pertinence du projet de restitution
- Clarté de la présentation

7. Dispositions relatives aux financements

Montant de l'allocation

L'allocation s'élève à 150 € par jour par projet (qu'il s'agisse d'une candidature individuelle ou d'une candidature en tandem).

Ce soutien financier est envisagé comme une aide pour mener ces voyages et non comme un financement intégral.

Les montants accordés ne constituent pas un salaire mais le moyen pour un jeune professionnel de découvrir des pratiques dans le cadre d'un déplacement à l'étranger et d'accompagner les architectes dans leur professionnalisation et internationalisation. L'allocation est imposable sur le revenu et le lauréat est responsable de sa déclaration auprès de la direction des finances publiques.

L'allocation est mise en place selon les modalités de fonctionnement de l'ENSA Paris-Est.

Les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- Justificatif d'emploi ou allocation de retour à l'emploi
- RIB
- Attestation d'assurance responsabilité civile avec rapatriement

Les lauréats signent une convention avec l'ENSA Paris-Est par laquelle ils s'engagent à rembourser l'allocation dans le cas où le projet serait annulé ou que les dépenses n'auraient pas été justifiées.

Les lauréats perçoivent une avance de 70% avant le voyage et un solde de 30% au retour. L'ensemble des dépenses doivent être justifiées sur présentation des justificatifs dans les 30 jours.

Le lauréat justifie auprès de l'ENSA ses dépenses effectives de déplacement. L'intégralité de l'utilisation de l'allocation doit être justifiée. Le lauréat doit conserver et communiquer l'ensemble des factures et dépenses relatives au projet.

Eligibilité des dépenses

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- Frais de voyage aller-retour : billets de train en classe économique.
- Titre de transports : tickets, abonnements, trains régionaux, bus, autocar, location de vélo, location de voiture, location de van, tickets bateaux, essence, péages.
- Frais d'hébergement : factures d'hôtel, auberge de jeunesse, loyer courte durée, achat d'équipement de camping.
- Frais forfaitaires de repas : à hauteur de 40 € maximum par jour correspondant à deux repas (attestation sur l'honneur suffisante comme justificatif).
- Frais liés aux assurances voyage (responsabilité civile, rapatriement).
- Frais de documentation : achats de livres, magazines, journaux, cartes, frais d'interprétariat ou traduction, abonnement internet...
- Frais de production : petit équipement (coût inférieur à 500 € TTC), licence de logiciels, consommables (papier, encre, impressions photos...) .
- Frais liés à des visites : tickets d'entrée dans des institutions culturelles, conférences, visites guidées.
- En cas d'alternative possible, privilégier la mobilité douce.

Sont exclues les dépenses suivantes : Billets d'avion, rémunérations et salaires.

Accompagnement curatorial

L'équipe d'Embarquement immédiat accompagne les candidats dans la définition de leur projet avec une première rencontre du Club Embarquement immédiat le 23 septembre puis accompagne les lauréats pendant leur voyage et enfin dans leur projet de restitution avec une deuxième rencontre du Club Embarquement immédiat à leur retour de voyage pour préciser le projet de restitution.

Cet accompagnement curatorial est mené par une équipe dédiée et spécialisée dans la réflexion, l'enquête et la restitution pour aider les lauréats à enrichir leur enquête pendant le voyage et transformer leurs découvertes en une restitution destinée notamment à l'exposition collective de 2028.

Le programme associe une aide financière à un véritable cadre d'accompagnement et de réflexion avec un suivi pendant et après le voyage.

Le projet est accompagné tout au long de l'expérience.

Suivi des projets

Les lauréats s'engagent à :

- fournir au plus tard 1 mois avant le voyage l'itinéraire du projet.
- partager l'état d'avancée de son parcours via des points d'étape à un rythme qui leur sera précisé avant leur départ, sous la forme de leur choix : courtes vidéos, enregistrements vocaux, écrits, photos, croquis. Ce contenu sera envoyé à l'équipe d'Embarquement immédiat qui se chargera de le mettre en forme et de le diffuser sur des réseaux sociaux dédiés et sur une plateforme spécialement mise en place pour l'occasion. Cette plateforme conçue avec le soutien de l'Atelier parisien d'urbanisme présentera l'avancée des parcours via des représentations cartographiques complétées par les éléments envoyés par les voyageurs et voyageuse afin de partager, « en live », l'aventure avec le public.
- Une première restitution légère sera demandée à chaque équipe lauréate un mois après leur retour de voyage sous la/les formes de leur choix. Cette restitution comprendra également un texte de 3 000 signes.

- Participer à l'exposition collective à la Cité de l'architecture et du patrimoine dont les modalités seront précisées ultérieurement par l'équipe du projet Embarquement immédiat.

Valorisation et communication

Le lauréat s'engage à mentionner le soutien du programme Embarquement immédiat lors de présentation ou valorisation du travail réalisé dans le cadre de ce projet.

8. Modalités de dépôts

Toutes les candidatures doivent se faire en ligne sur la plateforme :

Candidature Embarquement immédiat · #154411 · Candidature Embarquement im... · demarche.numerique.gouv.fr

Le règlement doit être accepté lors de la candidature.

Contact : contact@embarquementimmédiat.eu